



13

Salle des fêtes - Les Olmes

Une « simple réhabilitation » d'un bâtiment ordinaire

Les Olmes, commune de 700 habitants du Pays de Tarare, en Beaujolais Vert. Au centre du village, la mairie-école, qui fit l'objet, en 2000, d'une rénovation et d'un agrandissement. Et, à côté, cette salle des fêtes, bâtiment ordinaire, comme tant d'équipements de même nature construits dans les années 70-80, et ne répondant plus aux normes.

La commune décide alors de réhabiliter cette construction, en visant essentiellement les exigences d'acoustique, d'accessibilité et de sécurité - réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP). Elle en confie

la réalisation au cabinet d'architectes qui, dix ans plus tôt, avait conduit la rénovation de la mairie.

Pour le concepteur, cette réhabilitation doit certes d'abord répondre aux exigences normatives. C'est à cette fin qu'est effectué au démarrage du projet un diagnostic relevant les points de non-conformité, sur le plan de l'acoustique, de l'accessibilité intérieure et extérieure, de la thermique. Mais elle doit être permettre aussi de repenser le lieu dans sa fonction d'accueil et d'animation, et de développer ainsi une approche architecturale plus large.

Du plafond jaillit la lumière



Dès le départ, la démarche de réhabilitation est centrée sur un projet pour le plafond. C'est en effet à travers la transformation du plafond initial qu'on va apporter des réponses déterminantes en matière d'acoustique et d'isolation mais aussi en éclairage et donc en agrément et qualité de vie.

Dans cette véritable démarche de déconstruction-reconstruction, les plafonds du bâtiment font simultanément l'objet d'un travail sur :

- l'étanchéité : après déshabillage des plafonds, on procède au traitement des points d'infiltration et à la reprise des noues en toiture avec pose d'une membrane ;
- l'isolation de la toiture : une couche de laine de roche de 300 mm d'épaisseur confère à la construction de nouvelles qualités thermiques ;
- l'acoustique : les plafonds reçoivent un doublage spécifique destiné à piéger le son, sous forme d'un système de planches ajourées dont les vides font l'objet de calculs précis. Ce procédé sera ensuite repris dans les allées ;
- l'éclairage enfin : profitant de la réfection de la toiture, l'installation de fenêtres de toit métamorphose l'atmosphère intérieure du bâtiment par l'irruption de la lumière zénithale. En complément, une porte-fenêtre donnant sur l'extérieur est percée dans la salle centrale.





D'une boîte faire un écran

A partir de ce plafond technologique où le matériau bois entre en scène, les autres éléments de la salle des fêtes sont repensés, revisités, à des fins de traitement acoustique, d'isolation thermique, de mise aux normes, mais aussi de rénovation dans un souci d'harmonie et d'unité esthétique.

C'est ainsi que le bois est tout naturellement amené à faire valoir ses propriétés et exprimer ses diverses qualités, en l'occurrence :

- matériau structurel utilisé ici sous forme de murs massifs pour l'édification du sas acoustique qui vient compléter le bâtiment original ;
- produit de menuiserie intérieure, mis en œuvre en plafond et en allège, dans le plancher de la scène en bois cloué ainsi que dans les doubles-fenêtres et dans l'escalier. Associée au traitement blanc des murs, la teinte blonde de ces divers éléments et parements bois confère à l'ensemble luminosité, aménité, unité, modernité.

A l'extérieur, si la solution « pur bois » a finalement été écartée par le maître d'ouvrage, la façade a été habillée de bardage composite bois-résine.



Partenaires

Maître d'ouvrage	Commune des Olmes (69)
Architecte	D. ARNOUX, P. DURNERIN, J-C. PETIOT, cabinet DUDO et Cie (Saint-Etienne-42)
BET Structure	GAPLAN (Saint-Etienne-42)
BET Thermique	HELAIR Energies (Cublize-69)
BET Acoustique	Génie Acoustique (Fontaine-sur-Saône-69)
Economiste	Joël SEON (Sainte-Foy-l'Argentière-69)
Charpente	SMC Journet (Longessaigne-69)
Menuiserie	SMC Journet (Longessaigne-69)



Données générales

Surface (SHON)	450 m ²
Montant des travaux	258 928 € HT
Réception des travaux	octobre 2010

Place du bois

Volume de bois	17,5 m ³
Quantité de CO₂ stocké	17 tonnes
Part des lots bois	34 %
Menuiseries extérieures	bois



Volume bois
39 dm³/m²

.....

Minimum réglementaire
10 dm³/m²